

Des solutions de financement existent !

Côté salariés, de fortes convergences syndicales

Plusieurs organisations syndicales revendiquent une augmentation des ressources financières de l'Arrco et de l'Agirc avec une contribution des employeurs et s'opposent aux projets d'austérité tous azimuts du Medef.

Dans ce sens, la CGT et son Ugict portent deux mesures majeures permettant d'engranger 8 milliards d'euros pour résorber les déficits de l'Arrco et de l'Agirc d'ici 2020 :

- Une augmentation de 2,45 points de la cotisation Agirc : soit pour un salaire mensuel de 4000€ brut, 7,72€ de plus cotisés chaque mois (2,4 milliards d'euros de gain).
- L'instauration d'une contribution patronale en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : dégressive, elle verrait son taux diminuer au fur et à mesure de la réduction des inégalités (5,8 milliards d'euros de gain).

Financer l'Arrco et l'Agirc ne pénalise pas la compétitivité des entreprises !

Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas le financement de la protection sociale qui pèse sur les comptes des

entreprises françaises mais les coûts cumulés des dividendes versés aux actionnaires et des intérêts bancaires.

Financer de manière pérenne l'Arrco et l'Agirc passe par l'augmentation des salaires

Il est indispensable de revaloriser significativement les salaires pour garantir de bonnes retraites pour tous, y compris les jeunes générations. C'est une des raisons pour lesquelles la CGT a engagé une grande campagne sur les salaires. « *Augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions, c'est urgent, nécessaire et juste* » : signez et faites signer par vos amis et vos proches la pétition en ligne : <http://www.cgt.fr/Petition-Augmenter-les-salaires.html>

Rien de tout cela ne pourra se réaliser sans l'intervention des salariés !

Pour soutenir les propositions de financement de l'Arrco et de l'Agirc, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le maintien et l'amélioration de vos droits à retraite, construire des alternatives au recul incessant de l'âge de la retraite et à la baisse des prestations, signez et faites signer par vos amis et vos proches la pétition en ligne : <http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>

...

<http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>

••• **Le Medef poursuit dans ces négociations 6 objectifs :**

- **En finir dès 2017 avec le droit à la retraite à 62 ans :** impossible de partir avant 67 ans sauf à subir jusqu'à 40 % d'abattement sur ses pensions complémentaires. Un choix insoutenable : pour les salariés non-cadres, l'Arrco, c'est le quart de la retraite totale.
Pour les cadres, la pension Arrco complétée par l'Agirc représentent jusqu'à 60% de la retraite totale.
- **Ne plus revaloriser les pensions des actuels retraités et dégrader** le niveau de pension des futurs retraités par le gel de la valeur de service du point, tant à l'Arrco qu'à l'Agirc.
- **Réduire le nombre de points acquis dans le cadre du chômage.** Cette réduction pourrait atteindre 30 à 45 %.
- **Démanteler l'Arrco et l'Agirc dès 2019 en créant** un régime unique complémentaire fonctionnant « à cotisations définies » : le taux de coti-

sation est fixé « une fois pour toutes », ce sont les prestations qui s'ajustent automatiquement à la baisse. Ce système a conduit en Suède à une baisse de 10 % en 4 ans du montant des retraites.

- **Faire payer une part croissante de la retraite des cadres par les non-cadres :** c'est la conséquence directe de la mise en place d'un régime unique. En retour, les cadres devraient accepter des baisses drastiques de leur retraite et seraient invités à épargner dans des fonds de pension, sans garantie aucune de récupérer leur capital. Le système par répartition s'en trouverait déstabilisé.
- **Enclencher le « descenseur social » :** le régime Agirc est un des piliers du statut cadre. En examinant le niveau d'autonomie, le diplôme et les responsabilités exercées, il identifie dans chaque classification professionnelle les personnels relevant de l'encadrement. Une fois l'Agirc disparue, le patronat se retrouverait de facto dispensé de reconnaître et rémunérer en conséquence ces personnels. Il s'ensuivrait un écrasement sans précédent des grilles salariales pour tous les salariés.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**